



Utilisation du nom d'usage

Par **BOUVRYGIRONA**, le **05/08/2016** à **18:52**

Bonjour,

Divorcée depuis 1980, mon ex mari m'a autorisé à conserver mon nom de femme mariée. Aujourd'hui, je dois refaire ma CNI, et je constate que sur l'acte de divorce cette autorisation n'est pas mentionnée.

Or, j'utilise mon nom de femme pour tous les actes de la vie.

Mon compte bancaire, mes contrats énergie, mes diverses cartes (CB, Transport, etc) sont à mon nom de femme.

J'ai travaillé dans la même entreprise pendant 37 ans et je ne suis connue que sous mon nom de femme.

Je n'ai plus aucun contact depuis mon divorce avec mon ex mari et je suis incapable de dire où il vit aujourd'hui.

Comment puis je faire pour faire valoir mon "droit" à porter ce nom ?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **05/08/2016** à **19:47**

Bonjour,

Conserver le nom de votre ex mari, c'est cela ?

Par **BOUVRYGIRONA**, le **05/08/2016** à **20:18**

bonsoir,

Oui tout à fait.

Par **Visiteur**, le **05/08/2016** à **21:28**

Il suffirait que votre ex mari accepte de vous refaire cette autorisation...

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000006423766&idSectionTA=LEGISCT>

Par **BOUVRYGIRONA**, le **06/08/2016** à **00:02**

mais je ne sais ni où il vit, ni si il est encore vivant.

Je n'ai plus de contact avec lui depuis le divorce.

Donc je suis dans une impasse.